



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 12 avril 2011

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 12 avril 2011.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun

b) Décisions susceptibles de référendum

- accordé à la Municipalité un crédit de **CHF 215'000.--** (deux cent quinze mille francs) pour le changement du logiciel de gestion communale et des serveurs;
- adopté le projet de réaménagement du préau Sud du complexe scolaire de Bois-Murat utilisant les crédits précédemment accordés, avec l'amendement suivant : la mise en place de trois tables de ping-pong et l'aménagement de la zone Sud-Ouest par l'installation par exemple de deux barrières en quinconce permettant ainsi d'éviter un accès inopiné des enfants sur la chaussée;
- accordé à la Municipalité un crédit de **CHF 105'000.--** (cent cinq mille francs) pour la réfection de la toiture avec isolation thermique et bardeau Prefa au chalet l'Espérance à Leysin;
- accordé à la Municipalité un crédit complémentaire de **CHF 232'000.--** (deux cent trente-deux mille francs) pour la participation communale à la mise en séparatif du quartier de Vennes sur le territoire lausannois.

c) Autres décisions

- pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par plusieurs membres du Législatif portant sur la gestion de la déchetterie d'Epalinges, ainsi que de la collecte des déchets sur le territoire communal;
- pris acte de la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par Madame la Conseillère communale Mary Pittet concernant l'état de santé de l'Eglise des Croisettes.

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- l'interpellation déposée par Monsieur le Conseiller communal Bernard Krattinger intitulée "Quelle police à Epalinges dès 2012 ?"
- la motion déposée par Monsieur le Conseiller Ernest Corbaz demandant que tous les bâtiments propriété de la commune d'Epalinges et ouverts au public soient adaptés aux personnes à mobilité réduite.

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 13 avril 2011

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

Le Secrétaire :

Alexandre Good

